

Avis aux organisations participantes et aux membres



Le 4 janvier 2010

2010-001

MARCHÉS BOURSIERS TSX

AVIS DE MODIFICATION DES DROITS DE NÉGOCIATION

Veillez prendre connaissance des changements suivants qui seront apportés au barème de droits de négociation boursière à compter du 1^{er} décembre 2009, sujet à l'obtention de l'approbation réglementaire.

Le programme de rabais à l'intention des mainteneurs de marché d'options sur FNB de TMX, lancé le 1^{er} février 2009, sera abandonné à compter du 1^{er} février 2010. Le programme a atteint ses objectifs, soit de rétrécir les écarts et d'augmenter les transactions à la Bourse de Montréal (« MX »). L'abandon du programme est fait dans le cadre de l'évolution constante d'autres composantes du programme à l'intention des mainteneurs de marché de la MX visant à encourager la croissance des secteurs des FNB et des options.

Veillez consulter le barème des droits de négociation ci-joint qui reflète tous les changements entrant en vigueur le 1^{er} février 2010.

Veillez communiquer avec votre gestionnaire de compte TMX pour toute question.

Abigail Etches	(416) 947-4476
Andrew Grovestine	(416) 947-4798
Stan Grunzeweig	(416) 947-4724
Michael Taylor	(416) 947-4313
Monika Marcziowa	(416) 947-4534
Olga Trofimova	(416) 947-4355
Gladys Karam	(514) 871-7880

À propos de Groupe TMX (TSX-X)

Les filiales clés de Groupe TMX exploitent des marchés au comptant et dérivés pour diverses catégories d'actifs dont les actions, les titres à revenu fixe et les produits de l'énergie. La Bourse de Toronto, la Bourse de croissance TSX, la Bourse de Montréal, la Natural Gas Exchange, la Boston Options Exchange (BOX), Shorcan, Equicom et d'autres sociétés de Groupe TMX offrent des espaces de négociation, des services de compensation, des produits de données et d'autres services à la communauté financière mondiale. Groupe TMX a son siège social à Toronto et des bureaux à Montréal, à Calgary et à Vancouver. Pour plus de renseignements sur Groupe TMX, visitez notre site Web au www.tmx.com.

**Barème de droits de négociation
En vigueur le 1^{er} février 2010**

Droits d'installation ponctuels pour les nouvelles organisations participantes et les membres

Bourse de Toronto	Droits
Droit d'admission :	5 000 \$ plus TPS
Droit d'inscription (demandeur négociant) :	60 000 \$ plus TPS 45 000 \$ plus TPS du droit d'inscription seront appliqués comme crédit sur les frais de négociation de la première année
Droit d'inscription (demandeur non-négociant) :	15 000 \$ plus TPS 45 000 \$ plus TPS seront appliqués comme frais de mise à jour du droit d'inscription avec l'activation d'un numéro de négociation d'OP 45 000 \$ plus TPS du droit d'inscription seront appliqués comme crédit sur les frais de négociation de la première année

Bourse de croissance TSX	Droits
Droit d'admission :	1 000 \$ plus TPS
Droit d'inscription (demandeur négociant) :	30 000 \$ plus TPS 22 500 \$ plus TPS seront appliqués comme crédit sur les frais de négociation de la première année
Droit d'inscription (demandeur non-négociant) :	7 500 \$ plus TPS 22 500 \$ plus TPS seront appliqués comme frais de mise à jour du droit d'inscription avec l'activation d'un numéro de négociation d'OP 22 500 \$ plus TPS du droit d'inscription seront appliqués comme crédit sur les frais de négociation de la première année

Droits de négociation (en fonction du volume, sauf si stipulé autrement)

Bourse de Toronto	Droits
Droit de base :	1 500 \$ par mois par organisation participante
Transactions d'ouverture :	0,0030 \$ / action / côté jusqu'à un maximum de 30,00 \$ par côté
Transactions à exécution garantie (TEG) :	0,003 \$ / action / côté jusqu'à un maximum de 90,00 \$ par côté
Clôture de marché (CDM) :	0,003 \$ / action / côté jusqu'à un maximum de 30,00 \$ par côté
Séance étendue :	0,001 \$ / action / côté
Mainteneurs de marché :	S'applique aux titres dont ils ont la charge
Titres à cours élevés	Droit de 0,0033 \$ par action active Crédit de 0,0033 \$ par action passive
Titres à faibles cours	Droit de 0,0003 \$ par action active Crédit de 0,0003 \$ par action passive
	Aucun droit pour les transactions d'ouverture Les transactions CDM et de périodes étendues sont facturées au tarif normal Les crédits nets des mainteneurs de marché seront appliqués en compensation des autres frais de négociation de la firme et tout crédit résiduel sera remboursé à la firme Les droits nets des mainteneurs de marché selon le barème actif/passif seront en vigueur si ces droits dépassent 20 000 \$ par symbole par mois
	Les mainteneurs de marché des FNB recevront un crédit supplémentaire de 0,001 \$ par action passive pour aider à contrebalancer les frais encourus pour les activités proactives de couverture des FNB

Annulations d'une garantie d'exécution minimale (MGF) : 100 \$ par annulation
Facturé au participant qui est responsable de l'annulation d'une transaction MGF

MGF et exécution de lots Irréguliers : 0,0039 \$ par action pour les titres à cours élevés
0,0010 par action pour les titres à faibles cours
S'applique aux transactions exécutées contre le service d'exécution garantie du mainteneur de marché

Conditions de règlement spécial : 0,001 \$ / action / côté jusqu'à un maximum de 100,00\$ par côté

Les valeurs mobilières ci-dessous sont exclues du calcul des frais du marché en continu post-ouverture et elles sont facturées comme suit :

Droits/Bons de souscription : Côté actif – 1/40^e de 1 % de la valeur de la transaction – maximum de 50 \$ / transaction, droit minimum 0,50 \$ / transaction
Côté passif – Aucun frais
Transactions croisées intentionnelles et transactions d'ouverture – 1/80^e de 1 % de la valeur / côté jusqu'à un maximum de 50 \$ / transaction

Billets/Débitures : 0,10 \$ par 1000 \$ de valeur / côté

Titres convertibles : Chaque transaction (incluant les transactions croisées intentionnelles) est facturée à un tarif fixe de 2,00 \$ / côté

Bourse de croissance TSX **Droit**

Droit de base : 750 \$ par mois par membre
Transactions d'ouverture : 0,0012 \$ / action / côté jusqu'à un maximum de 60,00 \$ par côté

Bourse de Toronto et Bourse de croissance TSX **Droits du marché continu après l'ouverture**

Barème des titres à faible cours :
Transactions sur le marché continu après l'ouverture pour tous les titres de la TSX/TSXV dont le prix de négociation est inférieur à 1 \$:

Droit pour demander de la liquidité ²	Droit / Action
Volume mensuel actif : $X \leq 62,5$ M actions ³	0,0006 \$
Volume mensuel actif : $62,5 \text{ M} < X \leq 125$ M actions	0,0006 \$
Volume mensuel actif : $X > 125$ M	0,0005 \$

² S'applique uniquement aux actions actives.

³ Les seuils de volume sont calculés sur le volume d'activité facturé pour des transactions sur le marché continu après l'ouverture.

Crédit pour fournir de la liquidité ⁴	Crédit / Action
Volume mensuel passif : $X \leq 62,5$ M actions ⁵	0,0000 \$
Volume mensuel passif : $62,5 \text{ M} < X \leq 125$ M actions	0,0001 \$
Volume mensuel passif : $X > 125$ M actions	0,0002 \$

⁴ S'applique uniquement aux actions passives.

⁵ Les seuils de volume sont calculés sur le volume d'activité facturé pour des transactions sur le marché continu après l'ouverture.

Barème des titres à cours élevé :
Transactions sur le marché continu après l'ouverture pour tous les titres de la TSX/TSXV dont le prix de négociation est égal ou supérieur à 1 \$:

Droit pour demander de la liquidité ⁶	Droit / Action
Volume mensuel actif : $X \leq 125$ M actions ⁷	0,0037 \$
Volume mensuel actif : $125 \text{ M} < X \leq 250$ M actions	0,0035 \$
Volume mensuel actif : $X > 250$ M actions	0,0033 \$

⁶ S'applique uniquement aux actions actives.

⁷ Les seuils de volume sont calculés sur le volume d'activité facturé pour des transactions sur le marché continu après l'ouverture.

Crédit pour fournir de la liquidité ⁸	Crédit / Action
Volume mensuel passif : $X \leq 125$ M actions ⁹	0,0029 \$
Volume mensuel passif : $125 \text{ M} < X \leq 250$ M actions	0,0030 \$
Volume mensuel passif : $X > 250$ M actions	0,0031 \$

⁸ S'applique uniquement aux actions passives.

⁹ Les seuils de volume sont calculés sur le volume d'activité facturé pour des transactions sur le marché continu après l'ouverture.

- Les ordres Jitney ne sont pas facturés selon le volume des transactions sur le marché continu après l'ouverture. Ils sont facturés selon les droits de base.
- Lorsque la liquidité est fournie par la portion non divulguée d'un ordre iceberg durant le marché continu après l'ouverture, le crédit est limité à 0,0002 \$ par action pour les titres dont le cours par action est de 1 \$ ou plus et limité à 0,000 \$ pour les titres dont le cours par action est inférieur à 1 \$ pour le volume non divulgué.
- Le volume non divulgué d'un ordre iceberg et le volume d'un ordre Jitney ne sont pas inclus dans le calcul des seuils de volume pour les négociations sur le marché en continu après l'ouverture.
- Tout crédit net du marché en continu après l'ouverture sera appliqué en compensation des autres frais de négociation de la firme.

Droits pour la plateforme d'impression croisée :

GRATUITS

Les transactions croisées involontaires sont facturées selon les droits du marché en continu après l'ouverture

Opérations hors circuits :

GRATUITES

Opération de base, CMPV, opération conditionnelle, opération de séance boursière spéciale, opération interne croisée

NEX

Droits

Transactions	0,0005 \$ / action / côté 3,00 \$ par côté minimum / 50,00 \$ par côté maximum
---------------------	---

Programme d'inscription incitatif de la Bourse de croissance TSX

Pour les précisions concernant le Programme d'inscription incitatif de la Bourse de croissance TSX, veuillez vous référer à [l'Avis aux organisations participantes et aux membres #2008-011](#)

Programme Fournisseur de liquidité électronique (FLE) de la Bourse de Toronto

Négociations de marché en continu post-ouverture pour tous les titres de la TSX spécifiés par la TSX pour les FLE pré-approuvés qui se qualifient dont le prix de négociation par action est égal ou supérieur à 1 \$:

Droit de 0,0033 \$ par titre actif²
Crédit de 0,0032 par titre passif²

² S'applique uniquement aux actions ordinaires **négociées continuellement**. Les seuils de volume sont calculés sur le volume d'activité généré par le FLE pour des transactions sur le marché en continu post-ouverture.

Chaque FLE individuel dans une organisation participante, ou son client pour l'accès direct au système de négociation, doit être pré-qualifié par Groupe TMX sur la base de son expérience en matière de négociations électroniques à haute fréquence. Lorsqu'il est pré-qualifié, chaque client d'accès direct au système de négociation des organisations participantes qui entreprend des négociations ou les courtiers des organisations participantes peuvent se voir attribuer une identité unique de négociant admissible aux FLE. Les droits FLE ci-haut s'appliqueront individuellement à chaque FLE pré-qualifié ayant négocié passivement des titres admissibles aux FLE dans une proportion d'au moins 65 % avec une moyenne quotidienne minimale de 500 000 actions passives provenant de 25 titres admissibles aux FLE ou plus par mois. La participation au programme FLE est assujettie à une entente avec les abonnés.

Autres frais

Produit	TSX	TSXV	TSX et TSXV
Connectivité (LANX)			Aucun frais ¹⁰
Nouvelle certification STAMP / FIX			3 000 \$

Installation – sessions groupées				500 \$ par groupe
Transmission de données (TBF / CBF) :				
Organisation participante/Membre ¹⁰	9 000 \$ par mois	6 000 \$ par mois	12 500 \$ par mois	
Fournisseur ¹¹	10 000 \$ par mois	6 500 \$ par mois	14 500 \$ par mois	
Données additionnelles			600 \$ par port	
Droits de base pour les tests de fin de semaine				2 500 \$ par test
PET uniquement				2 000 \$ par mois

¹⁰ Le fournisseur et l'organisation participante devront payer les droits de l'entreprise de télécommunications.
¹¹ Pour une installation standard comprenant deux ports, limite de 2 connexions par port

Tous les montants sont en dollars canadiens